

AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

la **SARL SUNGAS** a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'un réservoir enterré à gaz propane à Drinklange, 10, Op Stackem, pour le compte de la société **C-METAL PSF MECHANIK**.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2024/4035/168**.

Troisvierges, le 15 novembre 2024
le bourgmestre,
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 15 novembre 2024
le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



(à enlever le 2 décembre 2024)